



## Pas de téléphone/internet depuis 81 jours

Par **Cassin**, le **30/11/2011** à **11:12**

Bonjour,

Le 10/09/11 nous avons ouvert un nouvel abonnement chez Orange en vue d'un déménagement quelques jours plus tard.

Je passerais (pour faire court, sinon j'en ai pour des pages et des pages) sur les déboires que nous avons eu, mais nous avons fini par résilier Orange pour prendre SFR.

Après déjà quelques soucis, nous avons fini par apprendre que le nombre de lignes maximum dans le boîtier du poteau téléphonique devant chez nous était atteint et que France Télécom devait le changer.

81 jours plus tard, toujours rien n'a été fait et France Télécom nous prend définitivement pour des imbéciles. Cela fait des semaines que nous les harcelons, soit par leur page d'assistance, soit par téléphone quand ma femme peut se permettre de prendre un peu sur son temps de travail au bureau, mais rien n'est fait.

Outre les détails que j'ai volontairement passé, il y a 2 semaines nous avons fini par leur arracher le renseignement qu'ils étaient en attente d'une relance de SFR pour effectuer lesdits travaux. NOUS avons donc contacté SFR pour qu'ils effectuent cette relance (au passage, depuis quand est-ce au client de faire l'intermédiaire entre les deux principaux concernés pour qu'ils communiquent entre eux ?). Cela fait maintenant une semaine et demie que cette relance a été faite, et rien n'a bougé.

Avant-hier, après leur avoir encore arraché de force des informations, j'ai appris que des travaux étaient prévus aujourd'hui. Joie. Sauf que non, hier soir, nouveau mail, "les travaux sont repoussés à une date ultérieure et inconnue".

Ce matin, après un nouvel appel de ma femme au 1021, nous avons appris avec stupeur qu'il "fallait l'accord de la Région [Haute-Normandie] ET de la commune, qui cet accord pouvait

être refusé, et que s'il était accepté il y avait encore un délai de 60 jours"...

Depuis quand est-ce que la Région doit donner son aval pour des travaux téléphoniques ?! Pour celui de la commune, je pourrais le comprendre s'il fallait barrer la rue pour faire une saignée afin d'accéder au matériel, mais ce n'est pas le cas ici, le boîtier est sur un poteau, sur le trottoir, à hauteur d'homme, et avec de quoi garer les camionnettes des techniciens sans gêner la circulation.

Qui plus, Si c'est bien vrai (ce dont je doute fortement), pourquoi avoir attendu plus de 80 jours pour nous le signifier ?

N'y a-t-il aucun recours juridique à cette situation ? Une loi quelconque que je pourrais leur notifier afin qu'ils réagissent enfin ?

Merci d'avance ;)